



## Abus de droits ou inconscience

-----  
Par Aline

J'ai une petite entreprise de transport express, et j'ai 2 chauffeurs qui effectuent les livraisons. Comme je n'ai pas encore le moyen d'avoir mes propres camions, je suis obligée de louer. Mais l'un de mes chauffeurs n'arrête pas de détériorer son camion.

En voyant l'état du véhicule l'entreprise loueuse a fait appel à un expert pour expertiser les dégâts, au total de 6500 ?.

Ma question est: Est-ce que les chauffeurs ont droit, de ne rien payer pour la réparation ?

-----  
Par jury34

Bonjour,

Je vous renvoie à la lecture de cette page wikipedia somme toute assez bien faite :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Responsabilit%C3%A9\\_des\\_commettants\\_du\\_fait\\_de\\_leurs\\_pr%C3%A9pos%C3%A9s](http://fr.wikipedia.org/wiki/Responsabilit%C3%A9_des_commettants_du_fait_de_leurs_pr%C3%A9pos%C3%A9s)

Vous pouvez d'ores et déjà mettre en demeure votre salarié en lui délivrant des avertissements à chaque fois qu'il commet une faute professionnelle.

Sur le long terme, un licenciement pour faute grave peut être envisagé.

S'agissant du paiement des réparations, vous n'êtes pas assuré?

Cordialement